

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE**

E3. ÉPREUVE PRATIQUE

SOUS-ÉPREUVE E33 :

2^e situation : Réhabilitation d'un ouvrage sur site

Durée : 2 heures – Coefficient : 1

- PRÉAMBULE : Page 1/2
- CONSIGNES D'ÉLABORATION DU SUJET : Page 2/2

SESSION 2018

Baccalauréat professionnel Technicien en Chaudronnerie Industrielle

Référence/certification : sous-épreuve E33 (Unité U33b)

« Réhabilitation d'un ouvrage sur site »

Durée : 2h00

Coefficient : 1

PRÉAMBULE

Explication de la démarche

Le candidat est amené soit à réaliser une intervention de réhabilitation sur un élément précis (changement nécessité par l'usure ou la non-conformité), soit à modifier un ou des éléments (modification devenue nécessaire au fonctionnement). Ceci peut être exécuté de manière autonome ou faire partie d'une opération plus large de réhabilitation et n'interviendra que dans sa spécialité.

Objectifs

On vérifiera la capacité du candidat à faire des propositions tant sur la façon de mener la réhabilitation (règles de sécurité, moyens à mettre en œuvre, etc.) que sur le type de travaux à effectuer.

Analyse du support technique

Afin de pouvoir intervenir plus facilement on peut envisager d'isoler le ou les éléments. La compétence visée (C9 Préparer et réaliser la réhabilitation d'un ouvrage sur site) correspond à l'activité professionnelle de même nom. Les tâches professionnelles s'y rattachant sont :

- Le relevé des données
- Réalisation de la réhabilitation

Aspect technique

Le candidat est amené à utiliser des moyens techniques propres à une intervention sur chantier (moyens électroportatifs, machines de chantier, caisse à outils...), en assurant la réalisation du travail demandé dans les meilleures conditions.

Il devra faire un choix quant aux produits à monter ainsi que sur les techniques à mettre en œuvre afin de mener sa tâche à bien dans les délais impartis.

Il réalisera des croquis et dessins cotés pour faire un relevé des données de l'élément à modifier.

**ATTENTION : CETTE ÉPREUVE N'EST PAS UNE ÉPREUVE DE FABRICATION, LE CANDIDAT SERA ÉVALUÉ SELON LES CRITÈRES DE LA GRILLE JOINTE (E33B).
LES COMPÉTENCES DE FABRICATION SONT ÉVALUÉES DANS U33, 1RE
SITUATION : FABRICATION, ASSEMBLAGE D'UN SOUS-ENSEMBLE.**

Bac. Pro. T.C.I.

Consigne relative à l'épreuve E33 - Deuxième situation: Réhabilitation d'un ouvrage sur site (coefficient : 1)

Ce document a pour objectif de fournir des informations relatives à l'élaboration et à la préparation de cette épreuve par les centres examen **pour la session 2017.**

Le texte de référence est le référentiel du diplôme et notamment l'annexe II.c : Définition des épreuves.

Il est recommandé de prendre connaissance du chapitre 3, paragraphe 4 et du chapitre 7, paragraphe 4-1-3 du « Repère pour la formation ».

La durée de l'épreuve E33 1ère situation est de 8 heures, pour cette épreuve, le candidat disposera de 2 heures.

1^{er} cas de figure :

Le centre d'examen dispose d'une cellule de réhabilitation (tout ou partie d'installations représentatives d'ouvrages à réhabiliter en vraie grandeur).

Le centre pourra utiliser les ressources pédagogiques inhérentes à son équipement et utiliser les éventuelles séquences pédagogiques déjà élaborées par les équipes en place afin de produire le sujet.

Le sujet proposé doit être « original » (dans le sens où les candidats ne l'ont pas déjà fait au cours de leur formation) et répondre aux mêmes exigences que ce qui est demandé dans le 2^{ème} cas de figure.

2^e cas de figure :

Le centre d'examen ne dispose pas encore d'une cellule de réhabilitation.

Pour la session 2016, il sera demandé au candidat d'intervenir sur le remplacement d'un élément déclaré défectueux sur un sous ensemble.

Exemple de mise en situation : Chaque centre d'examen préparera une situation de réhabilitation sur un ensemble équipé d'une ou plusieurs lignes de tuyauterie.